

**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP15**OBJET : 22FCSCOMPACTEUR – FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN PLACE D'UN COMPACTEUR POSTE FIXE POUR EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES EN MÉLANGE – RÉSILIATION DU MARCHÉ POUR MOTIF D'INTERÊT GÉNÉRAL**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°2022-206-MP en date du 29 novembre 2022 relative au choix du prestataire pour la fourniture d'un compacteur poste fixe pour les emballages ménagers recyclables en mélange à destination du service environnement : OMNI BENNES SERVICES de Portet sur Garonne (31) ;

Considérant le sous dimensionnement de la trémie fournie et mise en place par OMNI BENNES SERVICES dans le cadre de l'exécution du marché, qui s'avère non adaptée aux équipements du service environnement et qui rend de fait son utilisation dangereuse pour les agents ;

Considérant les multiples relances téléphoniques, courriels et mises en demeure, effectuées depuis le mois d'octobre 2023 auprès de la société OMNI BENNES SERVICES pour demander la modification de la trémie, qui n'ont abouties à aucune action concrète de leur part. Il est nécessaire de résilier le présent marché pour motif d'intérêt général conformément aux articles 14.1 du CCAP et 42 du CCAG FCS 2021, afin de faire appel à une autre entreprise qui se chargera de procéder aux modifications indispensables à la sécurité des agents du service environnement ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,****1°) – De résilier le marché 22FCSCOMPACTEUR conclu avec la société OMNI BENNES SERVICES de Portet sur Garonne (31), pour motif d'intérêt général conformément aux articles 14.1 du CCAP****FUMEL VALLÉE DU LOT**34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - **Tél. :** 05 53 40 46 70 - **Fax :** 05 53 71 35 16www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250120-D25MP15-AR

Reçu le 22/01/2025

Publié le 22/01/2025

et 42 du CCAG FCS 2021 : l'absence d'actions de la société OMNI BENNES SERVICES mettant en péril la sécurité des agents du service environnement ;

2°) – De verser une indemnité de résiliation auprès de la société OMNI BENNES SERVICES, s'élevant à 5% des prestations non admises à ce jour, soit un montant total de 432 € TTC ;

3°) – De préciser que la présente résiliation prendra effet au 1^{er} février 2025 et fera l'objet d'un décompte de résiliation transmis à la société OMNI BENNES SERVICES ;

4°) – D'autoriser le service environnement à se rapprocher d'une ou plusieurs entreprises afin de faire réaliser les modifications nécessaires sur la trémie ;

5°) – De préciser que cette future dépense sera réglée avec le reliquat du marché non versé à la société OMNI BENNES SERVICES.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 20 janvier 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 22 janvier 2025

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 22 janvier 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com